

## Les usagers du transport adapté de Saint-Calixte se font entendre

### Règlement 267 de la MRC de Montcalm



par **Élise Brouillette**

Voir tous les articles de **Élise Brouillette**

Article mis en ligne le 5 juillet 2007 à 15:30

Soyez le premier à commenter cet article

Une vingtaine d'usagers du transport adapté de Saint-Calixte étaient présents pour une rencontre d'information sur le règlement 267 de la MRC de Montcalm, le 27 juin, en compagnie du maire de Saint-Calixte, Martin Saint-Pierre, et de la directrice du service des transports de la MRC, Lyne Larivée. Au cours de la rencontre, les usagers se sont exprimés sur leurs besoins, leurs déplacements, leurs inquiétudes et leur mécontentement en regard du règlement 267 de la MRC, qui restreindra les déplacements qui se font à l'extérieur du territoire de Montcalm à compter du 23 septembre. Les usagers devront être au minimum trois afin de pouvoir se rendre hors de Montcalm. Les usagers de Saint-Calixte seront aussi redirigés, pour leurs activités, vers Saint-Jérôme plutôt que Joliette.



Lippé Photo : **Élise Brouillette**

Aucune restriction ne sera appliquée pour les déplacements dont les motifs sont médicaux.

L'un des usagers qui est aussi membre du comité d'administration de l'Association des personnes handicapées de la Matawinie, Serge Lippé, a affirmé que ce règlement demandait aux usagers de recommencer des démarches qui avaient pris 25 ans pour les emplois ou les sorties. « Il ne faut pas perdre les acquis. » Lui-même doit entre autres se rendre à Rawdon pour des réunions de l'association.

Certains usagers empruntent le transport adapté pour leur travail, tel que Lyne Crépeau, qui est à l'emploi d'une animalerie de La Plaine, donc hors de Montcalm.

Lise Saint-Germain, qui était accompagnée de sa fille Élise, usagère, a affirmé qu'il n'y avait pas beaucoup d'activités à Saint-Jérôme et qu'il y avait une longue liste d'attente au centre du Florès. « Elle va être enfermée entre quatre murs, c'est ça qui lui reste à 31 ans? »

Un autre usager a renchéri en disant n'avoir pu inscrire son fils pour des activités à Saint-Jérôme parce

qu'il était lanauois, « personne ne veut nous avoir », a-t-il conclu.

Julie Bourgault, usagère, emprunte le transport adapté pour ses études au Cégep de Joliette. Elle a souligné que son programme n'était pas offert à Saint-Jérôme. « Je lâche mes études? », a-t-elle demandé.

Martin Saint-Pierre, qui à l'origine avait proposé le règlement, a souligné « j'ai admis mon erreur. » Un sondage de l'époque laissait croire que les usagers préféraient se rendre à Saint-Jérôme plutôt qu'à Joliette.

M. Saint-Pierre a affirmé qu'il analyserait différents scénarios, dont d'éventuels partenariats pour du transport bénévole au sein de Saint-Calixte. « Je vais aussi tenter d'organiser des activités à Saint-Calixte. »